

Modification d'inscription

Pour les étudiants de BAC 1 déjà inscrits dans un cursus :

Déjà inscrit.e dans une université, haute école ou école supérieure des arts et vous souhaitez modifier votre inscription en changeant de cursus et/ou en changeant d'établissement ?

Entre le 1er et le 31 octobre, vous pouvez introduire une demande pour modifier votre inscription en adressant un mail motivé auprès du secrétariat étudiant (toutes les coordonnées sont disponibles [ici](#)) comprenant :

- Le [formulaire de modification d'inscription](#) dûment complété
- Les [documents](#) liés à votre demande d'inscription
- Une preuve d'inscription dans votre établissement d'origine

Vous pouvez également introduire votre dossier en mains propres en prenant rendez-vous avec votre secrétariat étudiant.

Qu'est-ce que ça coûte ?

Sauf si vous avez introduit une demande d'allocation d'études, l'acompte de 50€ dont vous vous êtes acquitté dans votre établissement d'origine y reste acquis. Vous serez redevable du solde des droits d'inscription uniquement auprès de la HEPN.

Un conseil pour faire votre choix ?

N'hésitez pas à prendre contact avec les coordinateurs pédagogiques des cursus de la HEPN qui répondront à toutes vos questions !

